



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2020-072

PUBLIÉ LE 14 AOÛT 2020

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-08-10-001 - arrêté interpréfectoral n°BCTE/2020/111 en date du 10 août 2020 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'équipement de la Haute-Vallée de la Loire (2 pages)	Page 3
43-2020-08-11-001 - Arrêté MHRDC modificatif promotion 14 juillet 2020 (11août2020) (12 pages)	Page 6
43-2020-07-27-008 - arrêté n°BCTE/100/103 du 27 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Sembadel (2 pages)	Page 19
43-2020-07-27-005 - arrêté n°BCTE/2020/100 du 27 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Chavaniac-Lafayette (2 pages)	Page 22
43-2020-07-27-004 - Arrêté n°BCTE/2020/101 du 27 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Bournoncle-Saint-Pierre (2 pages)	Page 25
43-2020-07-27-007 - arrêté n°BCTE/2020/102 du 27 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Saint-Hilaire (2 pages)	Page 28
43-2020-07-27-006 - arrêté n°BCTE/2020/104 du 27 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Fontannes (2 pages)	Page 31
43-2020-07-27-009 - arrêté n°BCTE/2020/105 du 27 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Seneujols (2 pages)	Page 34
43-2020-07-24-008 - Arrêté n°BCTE/2020/97 du 24 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Vieille-Brioude (2 pages)	Page 37
43-2020-07-24-007 - arrêté n°BCTE/2020/98 du 24 juillet 2020 portant désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Lamothe (2 pages)	Page 40
43_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Loire	
43-2020-08-07-001 - Decision août 2020 (3 pages)	Page 43

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-08-10-001

arrêté interpréfectoral n°BCTE/2020/111 en date du 10
août 2020 portant modification des statuts du syndicat
intercommunal pour l'aménagement et l'équipement de la
Haute-Vallée de la Loire

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N°BCTE/2020/111 EN DATE DU 10 AOÛT 2020
PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

Le préfet de l'Ardèche
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5212-7-1 ;

VU le décret du président de la République du 24 octobre 2018 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet de l'Ardèche ;

VU le décret du président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de Préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2019-09-17-003 du 17 septembre 2019 portant délégation de signature à Mme Julia CAPEL-DUNN, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy Daroux, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté n°2D2-79-257 du 17 août 1979 autorisant la constitution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Équipement de la Haute Vallée de la Loire ;

VU la délibération du comité syndical du 27 décembre 2019 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Équipement de la Haute Vallée de la Loire ;

VU les délibérations des conseils municipaux approuvant à l'unanimité les modifications statutaires :

Haute-Loire : Lafarre (29 février 2020),

Ardèche : Coucouron (7 février 2020), Lachapelle-Graillose (18 janvier 2020) ;

CONSIDÉRANT que la majorité qualifiée est atteinte ;

SUR la proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Ardèche et de la Haute-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Équipement de la Haute Vallée de la Loire est modifié comme suit :

« Chaque commune membre est représentée par trois délégués ».

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche et le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Équipement de la Haute Vallée de la Loire et aux maires des communes membres.

Le préfet de la Haute-Loire,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Le préfet de l'Ardèche,
Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

Signé

Signé

Rémy DARROUX

Julia CAPEL-DUNN

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-08-11-001

Arrêté MHRDC modificatif promotion 14 juillet 2020
(11 août 2020)



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des Services
du Cabinet**

Arrêté BRECI n°2020-07
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire,

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon ARGENT est décernée à :

Madame ANDRIEUX Françoise

Adjointe technique principale de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame ARGAUD Françoise

Adjointe technique principale de deuxième classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur ARIAS Vincent

Adjoint administratif principal – CHU de Nîmes

Monsieur AURAND Frédéric

Technicien principal de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur AURAND Philippe

Adjoint technique principal de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame BACOURT Cécile

ATSEM principale de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

6 avenue du Général de Gaulle

Tél. : 04 71 09 43 43

Mél. : pref-decorations@haute-loire.gouv.fr

Madame BASTIÉ Monique

Adjointe administrative territoriale principale de première classe – Mairie de Tence

Monsieur BAUBEL Jean-Luc

Adjoint technique principal de première classe – SICTOM Issoire-Brioude

Monsieur BECOUZE Yves

Assistant d'enseignement artistique principal de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame BEGEY Catherine

Adjointe administrative principale de première classe - Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur BEGEY Philippe

Agent de maîtrise principal - Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur BENMAMMAR Abdelhanine

Animateur – Mairie du Puy-en-Velay

Madame BENOIT Véronique

Adjointe technique principale de première classe – Mairie de Blavozy

Monsieur BLANC Jérôme

Adjoint technique principal de deuxième classe - Mairie du Puy-en-Velay

Madame BLANC Sandrine

Rédactrice principale de deuxième classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur BONNAUD Robert

Agent de maîtrise – Mairie de Coubon

Monsieur BONNETON Anthony

Agent de maîtrise principal – SICTOM Issoire-Brioude

Monsieur BOUDON Eric

Adjoint technique principal de première classe - SICTOM Issoire-Brioude

Monsieur BOYER Fabien

Adjoint technique principal de première classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur BREUIL David

Adjoint technique territorial principal de première classe – Mairie de La Ricamarie

Monsieur BRUYERE Dominique

Adjoint technique principal de première classe – Centre communal d'action sociale du Puy-en-Velay

Monsieur CAYROCHE Jean-Marie

Adjoint technique principal de première classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Madame CHAPUIS Chrystèle

Agent social principal de 2ème classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame CHAREYRE Magali

Adjointe administrative principale de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur CHARRA Frédéric
Adjoint technique principal de 1ère classe – Ville de Saint-Etienne

Madame CHARRA Valérie
Adjointe administrative principale de première classe – Mairie de Tence

Monsieur CHASSAGNOUX Laurent
Adjoint technique principal de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur CHEVALIER Jean-Jacques
Agent de maîtrise - Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur CLAMOTE José
Réserviste de sécurité civile – Mairie d'Azérat

Monsieur COLASBERNA Emmanuel
Gardien-brigadier – Ville de Saint-Etienne

Monsieur DEGUERET Lionel
Animateur principal de deuxième classe – Centre communal d'action sociale du Puy-en-Velay

Madame DELEAU Christelle
Animatrice principale de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur DEVIDAL Alain
Adjoint technique principal de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur DI MANNO Jérôme
Educateur territorial des aps principal de première classe – Mairie de Dunières

Monsieur DREVET Dominique
Conseiller municipal – Mairie de Dunières

Madame DUMAS Véronique
Adjointe administrative principale de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Madame FABRE Christèle
Adjointe technique territoriale principale de deuxième classe - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame FERRET Julie
Educatrice des APS – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur FROMENT René
Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur GACON Fabrice
Adjoint administratif principal de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Madame GAFFET Isabelle
Rédactrice principale de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur GALLIEN Yves
Conseiller municipal – Mairie de Fix-Saint-Geney

Madame GERENTON Cécile

ATSEM principale de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur GIBELIN Pascal

Conseiller municipal – Mairie de Blesle

Monsieur GIRES Olivier

Agent de maîtrise – Mairie de Sainte-Florine

Monsieur GORY Sébastien

Agent de maîtrise – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame GOUY Murielle

Animatrice – Mairie du Puy-en-Velay

Madame GRASSET Martine

Adjointe technique territoriale principale de deuxième classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur GUERIN Philippe

Adjoint au maire – Mairie de Dunières

Monsieur GUIONNET Jean-Paul

Adjoint technique principal de première classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur HIKULA Christophe

Adjoint technique principal de première classe – SICTOM Velay-Pilat

Monsieur JAROUSSE Eric

Adjoint technique principal de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame JOUBERT Christelle

Auxiliaire de puériculture principale de deuxième classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur JOUBERT Jean-Michel

Assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur JOURDAT Franck

Adjoint administratif principal de première classe – Mairie de Saint-Just-Malmont

Madame LAHELLEC Edith

Adjointe administrative principale de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame LARGIER Jacqueline

Adjointe administrative principale de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame LAZERT Annie

Adjointe technique de première classe – Mairie de Blavozy

Monsieur LETOURNEAU Thierry

Adjoint technique territorial principal de deuxième classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur LHERMET Dominique

Adjoint technique principal de deuxième classe – Mairie de Blavozy

Monsieur LIOGIER Félix

Adjoint administratif principal de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur LIVERNOIS Daniel

Adjoint technique principal de deuxième classe – Mairie du Puy-en-Velay

Madame LYOTARD Françoise

Adjointe technique principale de deuxième classe – Mairie de Blavozy

Madame MACÉ Hélène

ATSEM principale de première classe - Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur MALEYSSON Antoine

Agent de maîtrise – Ville de Saint-Etienne

Madame MASSARDIER Sylvie

Rédactrice principale de première classe – Mairie de Tence

Monsieur MASSEBOEUF Denis

Adjoint technique principal de première classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Madame MASSELIN Dominique

Adjointe administrative principale de deuxième classe – Ville de Saint-Etienne

Madame NEYRAVAL Béatrice

Adjointe technique principale de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Madame PAGNERRE Agnès

Assistante socio-éducative de première classe – Centre communal d'action sociale du Puy-en-Velay

Monsieur PATOUILLARD Christophe

Adjoint technique territorial principal de première classe – Mairie de Dunières

Madame PHILIPPE Laure

Adjointe administrative – Mairie du Puy-en-Velay

Madame PIALAT Séverine

Adjointe administrative principale de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur PLANCHETTE Thierry

Adjoint technique principal de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur PUIGARNAU Patrick

Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame RANCHON Murielle

Adjointe technique principale de deuxième classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur ROUSSET Jean-Luc

Adjoint technique principal de première classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur ROUY Pascal

Réserviste de sécurité civile – Mairie d’Azérat

Monsieur SABATIER Didier

Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur SALGADO Emmanuel

Technicien principal de deuxième classe – Syndicat de gestion des eaux Loire et Lignon

Madame SEJALON Pascale

Adjointe administrative territoriale principale de deuxième classe – Ville de Saint-Etienne

Madame SIMON Emmanuelle

Rédactrice - Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay

Madame SOLA Corinne

Adjointe technique principale de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur TERRASSE Stéphane

Agent de maîtrise principal – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur TITAUT Lionel

Chef de service principal de première classe de police municipale – Ville de Saint-Etienne

Monsieur TOMADESSO Jean-Luc

Technicien principal de première classe – Mairie de Dunières

Madame TOULY Sabine

Educatrice de jeunes enfants de première classe – Centre communal d’action sociale de La Ricamarie

Monsieur USSON Didier

Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame VEDEL Brigitte

Adjointe technique principale de première classe – Mairie de Polignac

Madame VIALLE Jacqueline

Adjointe technique territoriale principale de deuxième classe - Centre communal d’action sociale de La Ricamarie

ARTICLE 2 : La médaille d’honneur régionale, départementale et communale échelon VERMEIL est décernée à :

Monsieur ABBOU Denis

Adjoint technique territorial principal de deuxième classe - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame ANATOLE Florence

Adjointe technique territoriale principale de première classe - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur ANDRIEU Eric

Agent de maîtrise principal – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur BASTET Eric

Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur BERAUD Gérard

Agent de maîtrise – Syndicat de gestion des eaux Loire et Lignon

Monsieur BESSEYRE Pascal

Agent de maîtrise – Syndicat de gestion des eaux Loire et Lignon

Monsieur BESSON Serge

Adjoint technique principal de première classe - Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur BONJEAN Gérard

Maire d'Azérat

Monsieur BONNEFOY Philippe

Adjoint technique territorial principal de deuxième classe - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur BREURE Alain

Agent de maîtrise principal - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur BRUN Franck

Rédacteur principal de deuxième classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame CARTIER Yolande

Adjointe technique territoriale principale de deuxième classe - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame CHAIZE Hélène

Rédactrice principale de première classe – Mairie du Chambon-Feugerolles

Monsieur CHANUT Franck

Adjoint technique principal de deuxième classe – SICTOM Emblavez-Meygal

Madame CHAPTAL Agnès

Rédactrice principale de deuxième classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame CHEVALEYRE Isabelle

Rédactrice principale de deuxième classe – Centre communal d'action sociale du Puy-en-Velay

Monsieur COCHE Philippe

Adjoint technique principal de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur CONCHON Richard

Agent de maîtrise principal – Ville de Saint-Etienne

Madame DELORME Françoise

Adjointe technique principale de première classe – Communauté de commune des Sucs

Monsieur DEVILLE Pascal

Adjoint technique principal de première classe – Ville de Saint-Etienne

Monsieur DROSIN Sylvain

Agent de maîtrise principal – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur DUBOSCLARD Eric

Agent de maîtrise principal – Ville de Saint-Etienne

Madame DUPAU Eliane

Adjointe technique territoriale – Mairie du Chambon-sur-Lignon

Monsieur EGRAUD Thierry

Technicien principal de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur EXBRAYAT Frédéric

Adjoint technique principal de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur FALCON Jean-Noël

Agent de maîtrise principal – Conseil départemental de la Haute-Loire

Madame FORRAT Marie-Pierre

Assistante d'enseignement artistique principale de première classe – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame GESSEN Jeanine

Ancienne adjointe au maire – Mairie de Beauzac

Monsieur GORY Raphaël

Adjoint technique principal de deuxième classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur GOURGAUD Serge

Adjoint technique principal de première classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Madame GRIMAUD Solange

Rédactrice principale de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Madame HAON Eliane

Rédactrice principale de première classe – Mairie de Polignac

Monsieur HAON Yves

Technicien principal de deuxième classe – Mairie de Polignac

Monsieur HAUTIER Thierry

Ingénieur principal – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur HOSTIN Michel

Agent de maîtrise principal – Syndicat de gestion des Eaux du Velay

Monsieur HOUZELLE Alain

Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame JACQUIOT Murielle

Rédactrice principale de première classe – Mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure

Madame JOUVE Danielle

Adjointe administrative principale de première classe – Communauté de communes des Sucs

Monsieur MAZOYER Gérard

Adjoint technique principal de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur MORET David

Agent de maîtrise principal – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur MURE Jean-Jacques

Assistant d'enseignement artistique principal de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur NOIRBUSSON Jean-Paul

Conseiller municipal – Maire d'Azérat

Monsieur PEYRON Gérald

Adjoint technique principal de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur POBLE Thierry

Agent de maîtrise principal – Syndicat de gestion des Eaux du Velay

Monsieur RIBEYRE Joël

Agent de maîtrise principal – Mairie d'Allègre

Monsieur SOULE Alain

Maire – Mairie de Saint-Cirgues

Madame SURREL Monique

Ancienne adjointe au maire – Mairie de Beauzac

Monsieur TERME Jean-Paul

Adjoint technique principal de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

Madame TOURNAYRE Marie-Rose

Adjointe technique principale de deuxième classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Madame USSON Sylvie

Adjointe administrative principale de première classe – Mairie de Vergongheon

Madame VEY Josiane

Rédactrice principale de première classe – Mairie de Pognac

Monsieur VISSAC Michel

Agent de maîtrise principal – Conseil départemental de la Haute-Loire

ARTICLE 3 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon OR est décernée à :

Madame AURANGE Martine

Adjointe administrative hospitalière principale de deuxième classe – CHU de Saint-Etienne

Monsieur BERGERON Patrick

Technicien – Mairie du Puy-en-Velay

Monsieur BERNON Pierre

Technicien principal de deuxième classe – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur BRUYERE Eric

Agent de maîtrise – Ville de Saint-Etienne

Monsieur DAVENAS Philippe

Cadre de santé infirmier – CHU de Saint-Etienne

Monsieur FARISSIER Christian

Adjoint technique principal de première classe – Mairie de Saint-Just-Malmont

Madame FAYNEL-DIATTA Irène

Attachée principal – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur GALLAND Didier

Ingénieur principal – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur GAUCHER Louis

Adjoint au maire – Mairie d'Aurec-sur-Loire

Madame GIMBERT Marie-Hélène

Adjointe technique territoriale principale de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur HILAIRE Lucien

Agent de maîtrise principal - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Madame JAROUSSE Marie-Pierre

Adjointe administrative principale de première classe - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur LIOTARD Jean-Jacques

Directeur général adjoint des services - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Monsieur MAGNE Jean-Pierre

Agent de maîtrise principal – Ville de Saint-Etienne

Monsieur PAL Christophe

Agent de maîtrise principal – Mairie du Puy-en-Velay

Madame PAYS INGLESE Brigitte

Ingénieure en chef de classe normale – Conseil départemental de la Haute-Loire

Monsieur PRUNAYRE Daniel

Adjoint au maire – Mairie d'Azérat

Monsieur QUOIZOLA William

Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur ROUX Michel

Adjoint technique territorial principal de première classe – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Madame VINCENT Josiane

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de première classe – Mairie du Puy-en-Velay

ARTICLE 4 : Le secrétaire général et la directrice des services du cabinet de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait au Puy-en-Velay, le

23 JUIL. 2020


Nicolas de Maistre

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-27-008

arrêté n°BCTE/100/103 du 27 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Sembadel



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGITIMITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/103 DATE DU 27 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES
PUBLIQUES DE SEMBADEL**

Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Sembadel ;

CONSIDÉRANT que le maire de Sembadel a proposé par courrier daté du 6 juin 2020, Mme Frédérique GOBET domiciliée à La Roche – 43160 SEMBADEL - pour siéger au sein de cette commission ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Haute-Loire ;

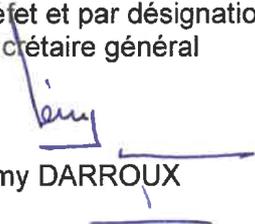
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Sembadel, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal, Mme Frédérique GOBET, domiciliée La Roche – 43160 SEMBADEL ;

ARTICLE 2 : Le maire de Sembadel, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par désignation
le Secrétaire général


Rémy DARROUX

Copie pour information
à Mme la Sous-Préfète de Brioude

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-27-005

arrêté n°BCTE/2020/100 du 27 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Chavaniac-Lafayette



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/ 100 DATE DU 27 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES
ÉCOLES PUBLIQUES DE CHAVANIAC-LAFAYETTE**

Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Chavaniac-Lafayette ;

CONSIDÉRANT que le maire de Chavaniac-Lafayette a proposé par courrier électronique du 8 juillet 2020, Mme Luce MANSOT, nom de jeune fille MALFANT, née le 2 avril 1973 à Courbevoie, domiciliée Village d'Anglars – 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE pour siéger au sein de cette commission ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la Haute-Loire ;

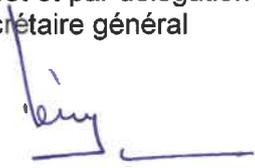
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Chavaniac-Lafayette, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal, Mme Luce MANSOT, domiciliée Village d'Anglars – 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE ;

ARTICLE 2: Le maire de Chavaniac-Lafayette, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Rémy DARROUX

Copie pour information
à la Sous-préfète de Brioude

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-27-004

Arrêté n°BCTE/2020/101 du 27 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Bournoncle-Saint-Pierre



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/101 DATE DU 27 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES
ÉCOLES PUBLIQUES DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE**

Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Bournoncle-Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT que le maire de Bournoncle-Saint-Pierre a proposé par courrier électronique du 6 juillet 2020, Mme Annie RODIER épouse MARTINEZ, née le 22 décembre 1955 à Issoire, domiciliée 7 lotissement le Clos Fleuri - Arvant - 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE pour siéger au sein de cette commission ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la Haute-Loire ;

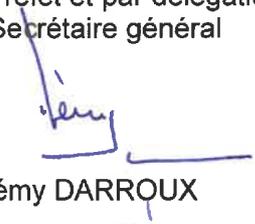
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Bournoncle-Saint-Pierre, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal Mme RODIER Annie, épouse MARTINEZ, domiciliée 7 lotissement le Clos Fleuri – Arvant – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE ;

ARTICLE 2: Le maire de Bournoncle-Saint-Pierre, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Rémy DARROUX

*Copie pour information
à Mme la sous-préfète de Brioude*

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-27-007

arrêté n°BCTE/2020/102 du 27 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Saint-Hilaire



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/102 DATE DU 27 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
PUBLIQUES DE SAINT-HILAIRE**

**Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole**

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Saint-Hilaire ;

CONSIDÉRANT que le maire de Saint-Hilaire a proposé par courrier daté du 8 juin 2020, Mme Christelle FAUGERE, née le 12 mars 1986 à Issoire (63), domiciliée à Chastrette – 43390 SAINT-HILAIRE - pour siéger au sein de cette commission ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la Haute-Loire ;

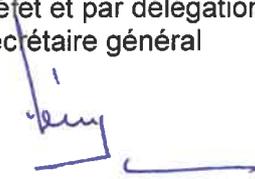
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Saint-Hilaire, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal de Saint-Hilaire, Mme Christelle FAUGERE, domiciliée à Chastrette – 43390 SAINT-HILAIRE ;

ARTICLE 2: Le maire de Saint-Hilaire, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Rémy DARROUX

*Copie pour information
à Mme la sous Préfète de Brioude*

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-27-006

arrêté n°BCTE/2020/104 du 27 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Fontannes



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/104 DATE DU 27 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES
ÉCOLES PUBLIQUES DE FONTANNES**

Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Fontannes ;

CONSIDÉRANT que le maire de Fontannes a proposé par courrier daté du 16 juin 2020, Mme Amélie HERICHER, née le 24 mars 1986 à Paris 19ème, domiciliée 5 rue du Port - 43100 Fontannes - pour siéger au sein de cette commission ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire-Général de la Haute-Loire ;

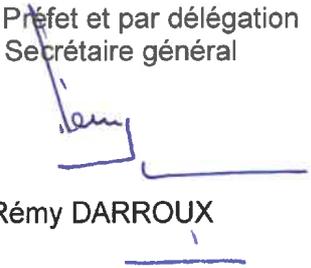
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Fontannes, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal, Mme Amélie HERICHER - domiciliée 5 rue du Port – 43100 FONTANNES ;

ARTICLE 2: Le maire de Fontannes, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Rémy DARROUX

*copie our information
à Mme la sous-préfète de Brioude*

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-27-009

arrêté n°BCTE/2020/105 du 27 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Seneujols



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/105 DATE DU 27 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES
ÉCOLES PUBLIQUES DE SENEUJOLS**

**Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole**

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Seneujols ;

CONSIDÉRANT que le maire de Seneujols a proposé par courrier daté du 26 juin 2020, Mme Elodie ALBARET, née le 15 février 1992 au Puy-en-Velay (43), domiciliée 9 place de l'Église – 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE - pour siéger au sein de cette commission .

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la Haute-Loire ;

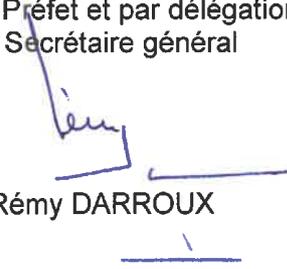
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Séneujols, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal Mme Elodie ALBARET, domiciliée 9 place de l'Église 43320 SANSSAC-L'EGLISE ;

ARTICLE 2: Le maire de Séneujols, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Rémy DARROUX

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-24-008

Arrêté n°BCTE/2020/97 du 24 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Vieille-Brioude



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/ 97 DATE DU 24 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES
ÉCOLES PUBLIQUES DE VIEILLE-BRIOUDE**

**Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole**

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Vieille-Brioude ;

CONSIDÉRANT que le maire de Vieille-Brioude a proposé par courrier électronique du 1^{er} juillet 2020, Mme Laetitia BERTHET, née le 16 septembre 1981, domiciliée Lot. Védrine - 43100 VIEILLE-BRIOUDE - pour siéger au sein de cette commission.

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la Haute-Loire ;

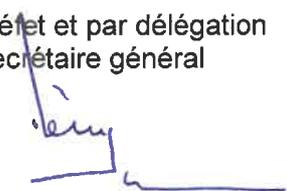
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Vieille-Brioude, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal, Mme Laetitia BERTHET, domiciliée Lot. Védrine 43100 Vieille-Brioude ;

ARTICLE 2: Le maire de Vieille-Brioude, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général



Rémy DARROUX

*Copie pour information
à Mme la Sous-préfète de Brioude*

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2020-07-24-007

arrêté n°BCTE/2020/98 du 24 juillet 2020 portant
désignation d'un membre au comité de gestion de la caisse
des écoles publiques de Lamothe



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par : Danielle CORTIAL
Tél. 04 71 09 88 97
Mél. Danielle.cortial@haute-loire.gouv.fr

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau des collectivités territoriales
Et de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BCTE/2020/98 DATE DU 24 JUILLET 2020
PORTANT DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES
ÉCOLES PUBLIQUES DE LAMOTHE**

**Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole**

VU le code de l'Éducation, notamment l'article R. 212-26 ;

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2020-6 du 27 mars 2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de désigner un membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Lamothe ;

CONSIDÉRANT que le maire de Lamothe a proposé par courrier électronique du 8 juin 2020 Mme Coline AVINAIN, née le 21 juillet 1986, domiciliée à Coujeac – 43100 Lamothe - pour siéger au sein de cette commission ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la Haute-Loire ;

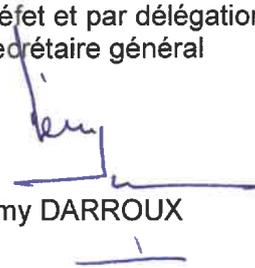
Préfecture de la Haute-Loire CS 40321 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
www.haute-loire.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est nommée membre du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de Lamothe, en tant que membre désignée par le préfet, pour la durée du mandat des représentants du conseil municipal, Mme Coline AVINAIN, domiciliée à Coujeac – 43100 LAMOTHE ;

ARTICLE 2 : Le maire de Lamothe, président du comité de gestion de la caisse des écoles publiques de sa commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général



Rémy DARROUX

copie pour information

à Mme la sous-préfète de Brioude

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

43_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Loire

43-2020-08-07-001

Decision août 2020

affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail et gestion de l'intérim

DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Unité Départementale de la Haute Loire

DECISION 03/2020
portant modification de la décision 02/2020 du 20/07/2020,
relatif à la nomination du responsable d'unité de contrôle,
et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections et gestion des intérim.

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi adjoint, responsable de l'unité départementale de la Haute Loire de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE en qualité de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône Alpes,

Vu la délégation de signature de Monsieur Patrick MADDALONE aux responsables d'unités départementales de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes du 28 mars 2020,

Vu la décision d'affectation de Madame Isabelle VALENTIN, directrice adjointe du travail, en qualité de responsable de l'Unité de Contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de Haute-Loire,

Vu l'avis du comité technique régional du 7 novembre 2019, portant sur la localisation et la délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection,

Vu l'arrêté cadre Direccte/T/2019-42 du 20 décembre 2019, portant sur la détermination du nombre et la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la décision Direccte/T/2020-03 du 5 février 2020 portant sur la délimitation des sections pour la Haute Loire,

DECIDE

Article 1 : Affectation des inspecteurs(trices) du travail chargés des actions d'inspection de la législation du travail, dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle sise : unité départementale de la Haute-Loire – 4, Avenue Général De Gaulle CS 50313 – 43009 Le Puy-en-Velay.

- L'unité de contrôle de la Haute-Loire :

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Isabelle VALENTIN

Numéro de section	Nom et prénom de l'agent	Grade
1 ^{ère} section	Monsieur Pascal GEVAERT	Inspecteur du travail
2 ^{ème} section	Madame Lucette LONJON	Inspectrice du travail
3 ^{ème} section	Madame Mélanie BLANC	Inspectrice du travail
4 ^{ème} section	Madame Marie FAURE	Inspectrice du travail
5 ^{ème} section	Monsieur Dominique RICHARD	Inspecteur du travail
6 ^{ème} section	Monsieur Mickaël DE SOUSA	Inspecteur du travail

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle désignés à l'article 3 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décision administrative et compétences générales) :

Intérim	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Section 5	Section 6
1 ^{er} niveau	Section 6	Section 4	Section 5	Section 2	Section 3	Section 1
2 ^{ème} niveau	Section 2	Section 1	Section 6	Section 3	Section 4	Section 5
3 ^{ème} niveau	Section 3	Section 6	Section 1	Section 5	Section 2	Section 4
4 ^{ème} niveau	Section 4	Section 5	Section 2	Section 1	Section 6	Section 3
5 ^{ème} niveau	Section 5	Section 3	Section 4	Section 6	Section 1	Section 2

Article 3 : Conformément au code de déontologie et afin de ne pas générer un conflit d'intérêt, l'entreprise FAREVA n'est pas prise en charge par l'inspectrice du travail de la section 4. Le suivi de cette entreprise est assuré par les agents de contrôle dans le respect des règles de l'intérim pour la section 4.

Article 4 : Compétences spécifiques en matière de décision administrative et compétences générales :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs(trices) du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 2, l'intérim est assuré, au sein de l'unité de contrôle, par Madame Isabelle VALENTIN, responsable de l'unité de contrôle de la Haute-Loire.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision en date du 20 juillet 2020 et est applicable à compter du 7 août 2020.

Article 7 : La responsable de l'unité départementale de la Haute-Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne Rhône Alpes.

Fait au Puy en Velay, le 7 août 2020
La responsable de l'unité départementale
de la Haute Loire,
Virginie MAILLE